

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d’Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil municipal, le lundi 18 Septembre 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1
M. Robin Côté, conseiller # 2
M. Russel Girard, conseiller # 3
Mme Mylène Blackburn conseillère # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Formant quorum.

Assistent également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale et monsieur Bryand Tremblay, directeur général adjoint et aux opérations.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

2.A) *Lecture et acceptation de l’ordre du jour.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS

4.A) *Règlement # 2023-07 modifiant le règlement 2009-09 permettant la circulation de véhicule VTT dans certaines parties de rues d’Hébertville-Station – Avis de motion;*

4.B) *Règlement # 2023-07 modifiant le règlement 2009-09 permettant la circulation de véhicule VTT dans certaines parties de rues d’Hébertville-Station – Dépôt du projet de règlement ;*

4.C) *Représentant de la municipalité à la cour municipale – Autorisation;*

4.D) *Cercle des Fermières d’Hébertville-Station – Demande d’appui dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés;*

4.E) *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en soutien technologique de l’information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Adoption.*

5. DON ET SUBVENTION

5.A) *Les Butineurs – Contribution municipale.*

6. URBANISME

6.A) *Demande de dérogation mineure # 2023-050 concernant la propriété du 440 rue Néron.*

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. CORRESPONDANCE

9.A) *Municipalité d'Hébertville – Canadien National – Réfection de la traverse ferroviaire sur la route # 169.*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 36, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. ADMINISTRATION

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
R.9800.09.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié avec l'ajout du point suivant :

5.A) Les Butineurs – Contribution municipale.

3. DROIT DE PAROLE

Les citoyens présents disposent d'un droit de parole.

4. RÉOLUTIONS

4.A) **RÈGLEMENT # 2023-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2009-09 PERMETTANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES VTT DANS CERTAINES PARTIES DE RUES D'HÉBERTVILLE-STATION – AVIS DE MOTION**
R.9801.09.2023

Je, monsieur le conseiller Pascal Vermette, donne avis qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposerai ou ferai proposer pour adoption, le règlement d'emprunt # 2023-07 décrétant une modification au règlement # 2009-09 permettant la circulation de véhicules VTT dans certaines parties de rues d'Hébertville-Station.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement d'emprunt lors de son adoption.

4.B) **RÈGLEMENT # 2023-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2009-09 PERMETTANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES VTT DANS CERTAINES PARTIES DE RUES D'HÉBERTVILLE-STATION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
R.9802.09.2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement # 2023-07, présenté par la directrice générale, soit accepté.

4.C) **REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA COUR MUNICIPALE
- AUTORISATION**
R.9803.09.2023

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une convocation à une audience de la Cour du Québec qui se tiendra le 21 septembre 2023 pour une réclamation en petites créances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'AUTORISER monsieur Bryand Tremblay à représenter la municipalité lors de la comparution à la Cour du Québec (Division des petites créances).

4.D) **CERCLE DE FERMÈRES D'HÉBERTVILLE-STATION – DEMANDE
D'APPUI DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX
HORIZONS POUR LES AÎNÉS**
R.9804.09.2023

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'APPUYER le Cercle de Fermières d'Hébertville-Station dans leur projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés qui constitue à l'achat de nouveaux métiers afin d'être en mesure de faire des partenariats avec d'autres organismes offrant des services aux personnes vulnérables en plus de favoriser l'inclusion sociale et de briser l'isolement.

4.E) **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE
SERVICES EN SOUTIEN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION PAR
LA MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST - ADOPTION**
R.9805.09.2023

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre depuis quelques années des services de soutien en technologie de l'information à toutes ses municipalités membres à l'exception de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie également des services mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de convenir d'une entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services rendus par la MRC dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le projet d'entente rédigé à cet effet, lequel est intitulé « Entente relative à la fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station bénéficie des services de soutien en technologie de l'information par les ressources de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station est en accord avec les termes de cette entente intermunicipale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la municipalité d'Hébertville-Station accepte et adhère à l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser monsieur le maire, Michel Claveau et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Ève Roy, à signer ladite entente.

5. DON ET SUBVENTION

5.A) LES BUTINEURS – CONTRIBUTION MUNICIPALE R.9806.09.2023

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents ;

D'OCTROYER un montant de 100 \$ à l'organisme Les butineurs afin de contribuer à l'accomplissement de leur mission de distribution de denrées.

6. URBANISME

6.A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2023-050 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ DU 440 RUE NÉRON 9807.09.2023

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Lapointe, propriétaire de la propriété du 440, rue Néron, sollicite une dérogation mineure au règlement de zonage # 2004-04 afin d'autoriser la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à la construction d'un garage de 72,46 mètres carrés en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale permise pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 65,07 mètres carrés pour cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande ne présente aucun préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE tous les critères énumérés d'acceptation d'une dérogation mineure articles 145.2, 145.4 et 145.5 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme ne sont pas respectés;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents ;

DE REFUSER la dérogation mineure qui vise à autoriser la construction d'un garage de 72,46 mètres carrés qui augmentera la superficie totale occupée par les bâtiments accessoires à 72,46 mètres carrés au lieu de 65,07 mètres carrés tel que prescrit à l'article 5.5.1.1 du règlement de zonage # 2004-04 tel que recommandé par le comité consultatif en urbanisme (CCU).

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

8. RAPPORT DES COMITÉS

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

9. CORRESPONDANCE

9.A) **MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE – CANADIEN NATIONAL –
RÉFECTION DE LA TRAVERSE FERROVIAIRE SUR LA ROUTE
169**

L'information est diffusée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

L'assistance dispose d'une période de questions. Il est notamment question de l'asphaltage du rang Saint-Pierre et du chemin menant au lac Bellevue.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
R.9808.09.2023**

Monsieur le conseiller Pascal Vermette propose de lever la présente séance à 20h00.

Monsieur Michel Claveau,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale